

Informations de base	
2015/2268(IMM) IMM - Immunité des députés	Procédure terminée
Demande de levée de l'immunité de Czesław Adam Siekierski Subject 8.40.01.03 Immunité des députés	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	JURI Affaires juridiques	HAUTALA Heidi (Verts/ALE)	13/10/2015

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
11/01/2016	Vote en commission		
13/01/2016	Dépôt du rapport de la commission	A8-0005/2016	Résumé
19/01/2016	Décision du Parlement	T8-0002/2016	Résumé
19/01/2016	Résultat du vote au parlement		
19/01/2016	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2015/2268(IMM)
Type de procédure	IMM - Immunité des députés
Sous-type de procédure	Levée d'immunité
Base juridique	Règlement du Parlement EP 6
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/8/04744

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé

Rapport déposé de la commission, lecture unique	A8-0005/2016	13/01/2016	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T8-0002/2016	19/01/2016	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Demande de levée de l'immunité de Czesław Adam Siekierski

2015/2268(IMM) - 19/01/2016 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de lever l'immunité de Czesław Adam SIEKIERSKI (PPE, PL).

Le Parlement rappelle que le procureur général de Pologne a transmis une requête de l'Inspection générale polonaise de la circulation routière demandant la levée de l'immunité de Czesław Adam Siekierski, député au Parlement européen élu pour la Pologne, pour une infraction de roulage.

Sachant que l'infraction présumée n'a pas de lien direct ou évident avec l'exercice, par M. Siekierski, de ses fonctions de député au Parlement européen et qu'il n'existe aucune preuve de *fumus persecutionis*, c'est-à-dire des indices suffisamment sérieux et précis indiquant que ces poursuites ont été engagées dans le but de porter préjudice à la carrière politique du député concerné, le Parlement européen estime que l'immunité parlementaire de Czesław Adam Siekierski peut être levée.

Demande de levée de l'immunité de Czesław Adam Siekierski

2015/2268(IMM) - 13/01/2016 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

En adoptant à l'unanimité le rapport d'Heidi HAUTALA (Verts/ALE, FI), la commission des affaires juridiques a recommandé que le Parlement européen lève l'immunité de Czesław Adam SIEKIERSKI (PPE, PL).

Les députés rappellent que le procureur général de Pologne a transmis une requête de l'Inspection générale polonaise de la circulation routière demandant la levée de l'immunité de Czesław Adam Siekierski, député au Parlement européen élu pour la Pologne, pour une infraction de roulage. Les faits qui lui sont reprochés concernent un excès de vitesse constaté par l'Inspection polonaise de la circulation routière le 19 avril 2015, dans la localité de Stopnica (vitesse constatée par radar de 79 km/h au lieu de 50 km/h normalement).

Sachant que l'infraction présumée n'a pas de lien direct ou évident avec l'exercice, par M. Siekierski, de ses fonctions de député au Parlement européen et qu'en outre la commission parlementaire ne trouve aucune preuve de *fumus persecutionis*, c'est-à-dire des indices suffisamment sérieux et précis indiquant que ces poursuites ont été engagées dans le but de porter préjudice à la carrière politique du député concerné, la commission des affaires juridiques recommande que le Parlement européen **lève l'immunité parlementaire de Czesław Adam Siekierski**.